

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision27-août-2021Date de révision21-févr.-2021Numéro de révision1.2

précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Substance pure/mélange

Nom du produit UMETS by HPLC Mobile Phase

Numéro (s) de catalogue 1956076

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Mélange

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

USA

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group
1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group
4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad 3 bld Raymond Poincaré

92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EGHS / FR Page 1/12

-

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Eau 7732-18-5	50 - 100	Aucune donnée disponible	231-791-2	Aucune donnée disponible	-	-	-
Alcool isopropylique 67-63-0	5 - 10	Aucune donnée disponible	200-661-7	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	1	-
Diammonium phosphate 7783-28-0	0.3 - 0.999	Aucune donnée disponible	231-987-8	Aucune donnée disponible	-	-	-
Acide citrique 77-92-9	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	201-069-1	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Acide phosphorique 7664-38-2	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	231-633-2	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<5%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

EGHS / FR Page 2/12

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

EGHS / FR Page 3/12

Date de révision 27-août-2021

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Alcool isopropylique	-	TWA: 200 ppm	-	STEL: 1225.0	TWA: 400 ppm
67-63-0		TWA: 500 mg/m ³		mg/m³	TWA: 999 mg/m ³
		STEL 800 ppm		TWA: 980.0 mg/m ³	STEL: 500 ppm
		STEL 2000 mg/m ³			STEL: 1250 mg/m ³
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	-	STEL: 2.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³		TWA: 1.0 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Alcool isopropylique	=	-	TWA: 200 ppm	TWA: 150 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0			TWA: 490 mg/m ³	TWA: 350 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³
				STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
				STEL: 600 mg/m ³	STEL: 620 mg/m ³
Acide phosphorique	=	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
7664-38-2			_	STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Alcool isopropylique	STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	-	TWA: 500 mg/m ³
67-63-0	STEL: 980 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³		STEL: 2000 mg/m ³
			Ceiling / Peak: 400		b*
			ppm		
			Ceiling / Peak: 1000		
			mg/m³		
Acide citrique	-	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	-	-
77-92-9			Ceiling / Peak: 4		
			mg/m³		
Acide phosphorique	TWA: 0.2 ppm	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³
7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³		Ceiling / Peak: 4		STEL: 2 mg/m ³
	STEL: 0.5 ppm		mg/m³		-
	STEL: 2 mg/m ³				
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Alcool isopropylique	TWA: 200 ppm	-	-	TWA: 350 mg/m ³	-
67-63-0	STEL: 400 ppm			STEL: 600 mg/m ³	
	Sk*				
Diammonium phosphate	-	-	-	TWA: 6 mg/m ³	-
7783-28-0					
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-

EGHS / FR Page 4/12

7664-38-2	STE	L: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		STEL:	2 mg/m ³	
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Alcool isopropylique		-	-	-	TWA:	100 ppm	STEL: 1200 mg/m ³
67-63-0					TWA: 2	45 mg/m ³	TWA: 900 mg/m ³
					STEL:	125 ppm	
					STEL	: 306.25	
						g/m³	
Acide phosphorique		-	-	TWA: 1 mg/m ³		1 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
7664-38-2				STEL: 2 mg/m ³	STEL:	2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Alcool isopropylique	TW	A: 200 ppm	TWA: 81 ppm	TWA: 200 ppm		200 ppm	TWA: 200 ppm
67-63-0	STE	L: 400 ppm	TWA: 200 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³		00 mg/m ³	TWA: 500 mg/m ³
			STEL: 203 ppm			STEL ppm	STEL: 400 ppm
			STEL: 500 mg/m ³		STEL: S	TEL mg/m ³	STEL: 1000 mg/m ³
Acide phosphorique		A: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³		1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
7664-38-2	STE	L: 3 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		STEL: S	TEL mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique		S	Suède	Suisse			oyaume-Uni
Alcool isopropylique			-	TWA: 200 ppm	1		/A: 400 ppm
67-63-0				TWA: 500 mg/n			A: 999 mg/m ³
				STEL: 400 ppn	n	STI	EL: 500 ppm
				STEL: 1000 mg/		STEI	L: 1250 mg/m ³
Acide citrique			-	TWA: 2 mg/m ²			-
77-92-9				STEL: 4 mg/m			
Acide phosphorique			-	TWA: 2 mg/m ³			VA: 1 mg/m³
7664-38-2				STEL: 4 mg/m	3	ST	EL: 2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	e Allemagi	ne	Allemagne
Alcool isopropylique 67-63-0	-	-	-	25 mg/L - v		25 mg/L
67-63-0				blood (Aceto end of sh		
				25 mg/L - ι		
				(Acetone) - (end of	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	;	Italie		Italie REL
Alcool isopropylique	-	40 mg/L - urine		-		-
67-63-0		- end of shift a				
		workwe	ek			
Nom chimique	Slovénie	Espagn	ie	Suisse		Royaume-Uni
Alcool isopropylique 67-63-0	-	40		25		-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

EGHS / FR Page 5/12

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur Aucune information disponible

Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

5.5

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Miscible à l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente

Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

EGHS / FR Page 6/12 Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes**

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 33,530.60 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 72,781.10 mg/kg **ETAmél** 1,301.80 mg/l (inhalation-poussières/brouillard

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m³ (Rat) 4 h

EGHS / FR Page 7/12

UMETS by HPLC Mobile Phase

Date de révision 27-août-2021

Diammonium phosphate	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Acide citrique	= 3 g/kg (Rat) = 3000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Acide phosphorique	= 1530 mg/kg(Rat)	= 2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m³(Rat)1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	

EGHS / FR Page 8/12

Alcool isopropylique	EC50: >1000mg/L (72h,	LC50: =11130mg/L (96h,	_	EC50: =13299mg/L (48h,
7 tiooor loopropylique	Desmodesmus	Pimephales promelas)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: =9640mg/L (96h,		
	EC50: >1000mg/L (96h,	Pimephales promelas)		
	Desmodesmus	LC50: >1400000µg/L		
	subspicatus)	(96h, Lepomis		
		macrochirus)		
Diammonium phosphate	-	LC50: 24.8 - 29.4mg/L	-	-
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: =26.5mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =3.3mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: =33mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
Acide citrique	-	LC50: =1516mg/L (96h,	-	EC50: =120mg/L (72h,
		Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
Acide phosphorique	-	LC50: 3 - 3.5mg/L (96h,	-	EC50: =4.6mg/L (12h,
		Gambusia affinis)		Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique	0.05
Acide citrique	-1.72

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcool isopropylique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Diammonium phosphate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Acide citrique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide phosphorique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

EGHS / FR Page 9/12

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

EGHS / FR Page 10/12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Alcool isopropylique	RG 84	-
67-63-0		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] Méthode utilisée	

EGHS / FR Page 11/12

Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 27-août-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 12/12